

Après les propos de Darmanin, Rousseau se garde la possibilité de «donner des suites judiciaires»

Par [Dinah Cohen](#)

Publié il y a 1 heure,

Mis à jour il y a 21 minutes

La candidate écologiste accuse le ministre d'avoir violé la loi en menaçant de diffuser des échanges privés les concernant.

La passe d'armes à distance se poursuit entre Sandrine Rousseau et Gérard Darmanin. Devant la menace de ce dernier de publier des échanges privés les concernant, la candidate écologiste s'est indignée que le ministre de l'Intérieur puisse «*bafouer la loi*». La féministe se réserve la possibilité de «*donner des suites judiciaires*» à ce qui n'est «*pas une petite affaire*».

À découvrir

→ [Présidentielle 2022 : où en sont les candidats dans les sondages ?](#)

Les tensions ont commencé dès le premier débat des écologistes. Dimanche, Sandrine Rousseau a qualifié la nomination de Gérard Darmanin au gouvernement d'«*humiliation*» faite aux femmes. Ce mercredi, le ministre a embayé en déclarant que la féministe «*n'avait pas la même vision de (s)a personne*» lorsqu'elle briguit la direction de l'Institut régional d'administration (IRA) de Lille. Avant de la menacer de «*publier les demandes de rendez-vous et les demandes de nomination*».

«L'intimidation au-dessus des lois»

«*J'avais été sélectionnée à l'issue des trois entretiens préalables à l'embauche (...) et c'est Gérard Darmanin qui bloquait ma nomination. Donc oui je lui ai demandé un rendez-vous par SMS*», a d'abord clarifié la candidate. Surtout, Sandrine Rousseau a accusé le ministre d'«*enfreindre la loi sur le plateau*», puisque «*la menace de diffuser publiquement des conversations privées est punissable par la loi*».

«*Ce que je retiens de cet épisode, c'est que c'est un ministre qui est capable de mettre l'intimidation au-dessus des lois, parce que là c'est ce qu'il fait. C'est m'intimider en bafouant la loi*», a encore fustigé la candidate, invitant le ministre à publier les fameux échanges. Selon elle, les propos du «*premier flic de France*» sont «*très graves*». D'autant plus parce qu'il les tient à l'encontre d'une «*candidate à la présidence de la République*».

À nouveau, Sandrine Rousseau a insisté sur l'«*humiliation pour toutes les femmes qui avaient dénoncé des violences dans le cadre de Me Too*». «*C'est pas une question juridique*», a-t-elle balayé alors que Gérald Darmanin est placé sous le simple statut de témoin assisté dans l'affaire en question. «*C'est une question éthique. Comment peut-on avoir à la tête d'un ministère l'Intérieur, à la tête de la police, une personne accusée d'un crime ?*»

À VOIR AUSSI - Gérald Darmanin règle ses comptes avec Sandrine Rousseau